

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MER-SIT-NT-0-017
CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS SUIVI DE LA DSP – PHASE CONSTRUCTION 142021	CR n°17

**COMPTE RENDU DE LA VISITE DU 08 NOVEMBRE 2007
SUR LE SITE D'EVERE**

REDACTEUR : K RUBERT

**DATE d'EMISSION :
Le 03 DECEMBRE 2007**

INTERVENANTS

Entités et adresses	Noms	Coordonnées			PRESENTS	EXCUSES	CONVOQUES	DIFFUSION
		Tél	Fax	E-mail				
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE								
Directeur Général des Services	G. PELTZER							
Direction Générale des Expertises et des Equipements d'Intérêt Communautaire Les Docks Atrium 10.7 10, place de la Joliette 13002 MARSEILLE	J.F. TOUREL	04.91.99.98.80	04.91.99.72.22	jean-francois.tourel@marseille-provence.fr	X			E
	J. MALARET	04.91.99.71.99	04.91.99.72.22	jacques.malaret@marseille-provence.fr	X			E
	S. COUVELY			severine.couvely@marseille-provence.fr				E
Direction exploitation des déchets								
Direction des affaires juridiques	AM. QUEYREL	04.91.99.99.00	04.91.99.71.96					
Direction du patrimoine et de la logistique	H. NICOLAI	04.91.99.99.00	04.91.99.99.03					
	MME ROUX							
Direction de la Communication	M. LECROISEY			jean-louis.lecroisey@marseille-provence.fr				
SCP SARTORIO 15-17 Avenue de Ségur 75007 PARIS	Mme SARTORIO	01.44.42.02.70	01.44.42.02.71					
	B. EGLIE- RICHTERS			b.eglie.richters@sartorio.fr				
CABINET MERLIN MARSEILLE ACROPOLIS 171 bis, Ch. De la Madrague Ville 13002 MARSEILLE	G. FAUCHER	04.90.63.44.11	04.90.67.25.49	gfaucher@cabinet-merlin.fr				E
	G. NIDECKER	04.91.10.30.23	04.91.67.22.41	gnidecker@cabinet-merlin.fr				E
	K. RUBERT	04.91.10.30.23	04.91.67.22.41	krubert@cabinet-merlin.fr	X			E
CABINET MERLIN LYON 6 rue Grôlée 69289 LYON CEDEX 02	F. GIOUSE	04.72.32.56.00	04.72.32.57.18	fgiouse@cabinet-merlin.fr				E
	B. DORMOIS	04.72.32.56.00	04.72.32.57.18	bdormois@cabinet-merlin.fr	X			E
	G. PERRIN	04.72.32.56.00	04.72.32.57.18	gperrin@cabinet-merlin.fr				E
	P. MERLIN	04.72.32.56.00	04.72.32.57.18	pamerlin@cabinet-merlin.fr				E
	S. BEZAUD	04.72.32.56.00	04.72.32.57.18	sbezaud@cabinet-merlin.fr				E
DELEGATAIRE : EVERE Zone industrielle de Fos sur Mer Rte quai minéralier Lieu-dit Caban Sud 13270 FOS SUR MER	L DE LA PARTE			l.delaparte@evere.fr	X			E
	C. SAINT JOLY	04.42.02.35.40	04.42.02.35.89	c.saintjoly@valorgaininternational.fr				E
	F. BENCOMO			f.bencomo@urbaser.fr				E
	B. ROBIN			b.robin@urbaser.fr	X			E
	L. PEREZ			l.perez@urbaser.fr	X			E
M. MIRANDA	04.42.02.35.54			04.42.02.35.55				
J.C. RICHIER		ctm-miranda@orange.fr						
M. MONDOR								
	F. JACOB	04.72.18.95.50	04.72.18.94.43	fjacob@ingevalor.com				E
	G. FROMENT	04.72.18.95.50	04.72.18.94.43	gfroment@ingevalor.com				E
CNIM	M. DUSCHENE			aduschenes@cnim.com				

C : Courrier - **F** : Fax - **E** : e-mail

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MER-SIT-NT-0-017
CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS SUIVI DE LA DSP – PHASE CONSTRUCTION 142021	CR n°17

Prochaines réunions : jeudi 13 novembre 2007 à 14h00 : Délégant, assistant au délégant
jeudi 13 novembre 2007 à 15h00 : Délégant, assistant au délégant et délégataire

Objet : réunion plénière

Lieu : sur site EVERE

Pièces jointes :
Document URB SIT DG 0 800 F : état des consultations pour le Process
Courbe d'avancement de la CNIM pour ce mois

N.B. : L'absence d'observations sur le contenu du présent compte-rendu avant un délai de 15 jours calendaires constitue une acceptation de celui-ci.

1. PRECISIONS ET DEMANDES DE MODIFICATION APPORTEES AU PV PRECEDENT

	Responsable	Délai
142021 MER SIT NT 0 016- CHAPITRE 7: le Cabinet Merlin Lyon précise qu'il a été destinataire d'un additif à la version B.		
142021 MER SIT NT 0 016- CHAPITRE 11 : EVERE précise que « <i>cela permettra une flexibilité sur la puissance du 2^{ème} groupe, entre 1 et 1.9 megaW</i> »		
142021 MER SIT NT 0 016- CHAPITRE 18 : MPM tiendra compte des contraintes des installations EVERE pour le transport des FFOM.		

2. OBJET

3. PLANNINGS

4. PLANNING D'EXECUTION PREVISIONNEL

5. PLANNING GLOBAL OBJECTIF

6. ELECTRIFICATION VOIE FERREE

7. APS

8. APP (AVANT PROJET PROCESS)

9. VISITE VIRTUELLE

10. FICHES DE DEMANDE DE MODIFICATION TRANSMISES

11. ZONE INC : MODIFICATION DE LA NATURE D'UN VOILE

12. DEVENIR DES MACHEFERS

13. MODIFICATION DE CERTAINES CHARPENTES METALLIQUES

14. FICHES DE DEMANDE DE MODIFICATION A VENIR

15. CONTAINERS OM

16. ZONE INC : NON CONFORMITES DES POTEAUX ET DES MASSIFS

17. ASSURANCES

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MER-SIT-NT-0-017
CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS SUIVI DE LA DSP – PHASE CONSTRUCTION 142021	CR n°17

18. ARRETE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION

19. TRACTION FERROVIAIRE

20. REMISE DE DOCUMENTS EN SEANCE

3. PLANNINGS

3.1. PLANNING D'EXECUTION

3.1.1 ETAT D'AVANCEMENT GENIE CIVIL

ZONE INC

	Responsable	Délai
Il reste à réaliser ; <ul style="list-style-type: none"> • les voiles courbes • la charpente métallique entre 20 et 30 mètres. • Excavation fosse UVE : fin novembre • Fermeture du voile au droit de cette fosse • Coté zone BOU du fait du problème de ferrailage sur les pieux , les voiles sont en attente. A noter des problème d'excavation dans les fosses du fait de la présence d'eau.		

ZONE FUM

	Responsable	Délai
Fin des mises à disposition le 19/11/07		

ZONE VAE

	Responsable	Délai
Mise à disposition globale ; fin janvier		

ZONE DIG

	Responsable	Délai
Coulage de la dalle à 3.15 m : le 14/12/07		

ZONE UVO

	Responsable	Délai
Début des travaux (Chantier Moderne) : début décembre		

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MER-SIT-NT-0-017
CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS SUIVI DE LA DSP – PHASE CONSTRUCTION 142021	CR n°17

3.1.2 ETAT D'AVANCEMENT PROCESS

ZONE INC

	Responsable	Délai
Présentation en séance de la courbe CNIM (Cf. document annexé au CR). A ce jour : 1.82% d'avancement		

3.2. PLANNINGS CONSULTATIONS

3.2.1 PARTIE PROCESS

	Responsable	Délai
Cf. document annexé au présent compte rendu.		

3.2.2 PARTIE GENIE CIVIL

	Responsable	Délai

3.3. INDICATEURS D'AVANCEMENT

3.3.1 PARTIE PROCESS : INDICATEURS TECHNIQUES

	Responsable	Délai
Pour les autres zones (UVO, PRE, GARE et MAT), EVERE propose une courbe similaire à celle de la CNIM. Ce suivi sera basé sur les effectifs d'exécution. Pour la zone INC, la courbe présentée ce jour sera complétée par des jalons notables.	EVERE	Prochaine réunion

4. PLANNING D'EXECUTION PREVISIONNEL

	Responsable	Délai
Pour des raisons extérieures, EVERE précise que le chantier présente 1.5 mois de retard par rapport au planning global objectif indice C. Pour la partie UVO, des solutions techniques sont recherchées mais malheureusement l'entreprise Chantier Moderne annonce 8 mois de travaux. Ceci implique un décalage de 3 mois par rapport au planning objectif global C. Les structures métalliques s'appuyant sur les voiles, ce décalage impacte sur la partie process. EVERE étudie la possibilité de résorber ces 3 mois. Dans le cas ou cela s'avère impossible, EVERE propose des MSI échelonnées bien que le contrat ne le permet pas.		

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MER-SIT-NT-0-017
CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS SUIVI DE LA DSP – PHASE CONSTRUCTION 142021	CR n°17

<p>Toutefois, la période d'observation industrielle ne peut se faire que lorsque les digesteurs produiront en nominal.</p> <p>Les prétraitements fonctionneront pendant la montée en charge des digesteurs.</p> <p>La version D du planning objectif fait état de 2 MSI décalées avec une MSI de l'UVO pendant la montée en charge des digesteurs, ce qui ne correspond aux termes de la DSP.</p>		
---	--	--

5. PLANNING GLOBAL OBJECTIF

	Responsable	Délai
<p>Afin de bénéficier d'un planning exploitable par différents intervenants, le planning que transmet EVERE reflète l'avancement de chacun des lots et sous traitants ainsi que les délais contractuels.</p> <p>Au regard de l'avancement constaté, l'objectif d'EVERE est de se concentrer sur l'amélioration des taches restantes en vue de limiter les retards.</p>		

6. ELECTRIFICATION VOIE FERREE

	Responsable	Délai
MPM indique que le maître d'ouvrage sera assurée par EVERE.		

7. APS

	Responsable	Délai
Le document EVE SIT DG 022 C intitulé « Additif à l'APS version B » solde favorablement le VISA.		

8. APP (AVANT PROJET PROCESS)

	Responsable	Délai
<p>LE CML confirme son email en date du 26/10/07 en précisant que l'APP a eu, en son temps, son utilité, et qu'il n'est plus utile de parachever maintenant un document image du projet tel qu'il était en décembre 2006 .</p> <p>Le CML examinera les réponses faites à la fiche d'observations émise sur la version E et fera part à EVERE des ses éventuelles interrogations.</p> <p>EVERE enverra tout de même la version F car certaines réponses à la FOB ne sont explicitées que dans le contenu de cette version.</p>	EVERE	SEMAINE 46

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MER-SIT-NT-0-017
CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS SUIVI DE LA DSP – PHASE CONSTRUCTION 142021	CR n°17

9. VISITE VIRTUELLE

	Responsable	Délai
MPM souhaiterait connaître l'état d'avancement d'une visite avec déplacement autonome et de la vue d'ensemble en 3D.	EVERE	

10. FICHES DE DEMANDE DE MODIFICATION TRANSMISES

	Responsable	Délai
<p>LE CML précise que les fiches de demandes de modification (FDM) font état de modifications par rapport à la convention et l'APS.</p> <p>Les FDM émises sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - détection radioactivité - groupes électrogènes de la méthanisation - transfert par voie ferrée des mâchefers. - Pont roulant alimentation chaîne de tri. - Zone MAT : aménagement de la zone de séchage. <p>Le Cabinet Merlin tiendra à jour un tableau de synthèse sur les FDM et leur état de validation.</p> <p>Le CML qualifie le contenu des FDM transmises insuffisant.</p> <p>Certaines fiches doivent faire l'objet d'éléments complémentaires comme vu en séance.</p>	EVERE	RAPIDEMENT

11. ZONE INC : MODIFICATION DE LA NATURE D'UN VOILE

	Responsable	Délai
<p>Il est demandé à EVERE de transmettre rapidement une Fiche de Demande de Modification au CML.</p> <p>En effet certaines parties du voile pourraient être substituée par une charpente métallique.</p> <p>EVERE précise que rien n'a été transmis car aucun élément de base apparaît dans le contrat. Le CML vérifiera.</p> <p>MPM attire l'attention d'EVERE sur le risque lié aux feux des fosses et ses conséquences notamment sur la tenue des ponts roulants.</p> <p>EVERE précise que des canons à mousse seront également mis en place.</p>	EVERE CML	RAPIDEMENT

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MER-SIT-NT-0-017
CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS SUIVI DE LA DSP – PHASE CONSTRUCTION 142021	CR n°17

12. DEVENIR DES MACHEFERS

	Responsable	Délai
Le point de rechargement des camions est modifié. EVERE a comme objectif de maintenir une automatisation de la mise en andains des mâchefers notamment vis à vis de la contrainte de stockage de 3 mois.		

13. MODIFICATION DE CERTAINES CHARPENTES METALLIQUES

	Responsable	Délai
EVERE précise que les charpentes initialement prévues en bois sont maintenues dans le même matériaux. En revanche, certaines charpentes métalliques dans le projet sont maintenant en bois, à savoir ; <ul style="list-style-type: none"> - zone PRE, MAT, RDE et HAL - UVO sauf chemin de roulement. Le CML attire l'attention sur l'agressivité des mâchefers vis à vis du métal. Il est convenu qu'EVERE transmette une fiche de demande de modification.	EVERE	Prochaine réunion

14. FICHES DE DEMANDE DE MODIFICATION A VENIR

	Responsable	Délai
A ce jour, les modifications qui feront l'objet d'une fiche de demande de modification sont : <ul style="list-style-type: none"> - modification de certaines charpentes métalliques en charpente bois . - impact de la sismicité - pont routier - forme des fosses y compris les voiles - giratoire en entrée du site, lagune - tri primaire y compris tri plastique - modification de la nature d'un voile dans la zone INC La priorité est donnée sur les modifications où l'intervention du CML peut être influençante, à savoir: <ul style="list-style-type: none"> - modification de la nature d'un voile dans la zone INC : - modification de la nature de certaines charpentes métalliques. EVERE transmettra les fiches de demande de modification relatives à chacune de ces modifications selon le cadre du cahier des procédures.		

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MER-SIT-NT-0-017
CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS SUIVI DE LA DSP – PHASE CONSTRUCTION 142021	CR n°17

	EVERE	
--	-------	--

15. CONTAINERS OM

	Responsable	Délai
Des détails seront transmis à MPM	EVERE	Semaine 46

16. ZONE INC : NON CONFORMITES DES POTEAUX ET DES MASSIFS

	Responsable	Délai
Des solutions techniques ont été mises en œuvre. MPM souhaite être destinataire d'un dossier complet sur la détection de ces non conformités et leur traitement respectif avec l'ensemble des avis techniques. EVERE n'a pu transmettre le dossier car il manque le relevé de la CNIM.	EVERE	Prochaine réunion

17. ASSURANCES

	Responsable	Délai
EVERE précise qu'URBASER est en cours de consultation pour l'ensemble des sites URBASER en France afin de contractualiser une décennale et une dommage ouvrage. Actuellement, une TRC est mise en place pour le chantier EVERE. MPM souhaite disposer d'une copie de l'attestation d'assurance. Une réunion sera organisée	EVERE MPM/EVERE	PROCHAINE REUNION (rappel)

18. ARRETE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION

	Responsable	Délai
L'arrêté d'autorisation sera caduque en janvier 2009 . MPM souhaite que soit étudié juridiquement ce point notamment vis à vis des jurisprudences existantes.	MPM/EVERE	

19. TRACTION FERROVIAIRE

	Responsable	Délai
MPM remet ce jour à EVERE pour avis et observations éventuelles un projet de CCTP relatif aux modalités de traction ferroviaire des convois OM.	EVERE	Semaine 46

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	MER-SIT-NT-0-017
<i>CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS SUIVI DE LA DSP – PHASE CONSTRUCTION 142021</i>	CR n°17

20. REMISE DE DOCUMENTS EN SEANCE

	Responsable	Délai
URB SIT DG 0 800 F Courbe CNIM		